

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



Délégation administrative  
CH-3003 Berne

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)  
[vd.da@parl.admin.ch](mailto:vd.da@parl.admin.ch)

À l'attention des membres  
des Chambres fédérales

Le 25 janvier 2021

## **Covid-19 : décisions de la Délégation administrative du 21 janvier 2021**

Mesdames, Messieurs,

La semaine dernière, la Délégation administrative (DA) s'est entretenue avec des représentants de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et avec la médecin cantonale bernoise afin de faire le point sur la situation et d'examiner les mesures de protection prises au Parlement. Par la présente, nous souhaitons vous informer des résultats de cet entretien et vous communiquer les décisions que nous avons prises.

L'état actuel des connaissances ne permet pas encore aux autorités sanitaires d'expliquer pourquoi les nouveaux variants du coronavirus sont beaucoup plus contagieux que les précédents. Cependant, vu les expériences faites dans d'autres pays où ces variants ont entraîné une explosion du nombre de cas, il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires afin de lutter contre la propagation du virus. D'après l'OFSP, les prochaines semaines seront décisives pour l'évolution de la pandémie, raison pour laquelle la DA a décidé de renforcer sur certains points le dispositif appliqué actuellement au sein du Palais du Parlement.

L'**accès** au Palais du Parlement fait l'objet de nouvelles restrictions : dès le 27 janvier 2021, seuls les participants aux séances des organes parlementaires, les collaborateurs personnels des députés et les journalistes titulaires d'une carte d'accès de longue durée auront accès au palais ; les invités personnels des députés et les visiteurs extérieurs n'y seront plus admis. Les députés ne pourront donc plus organiser de séances à titre individuel avec des participants externes. Cela signifie également que les réservations faites par les groupes de visiteurs pour la session de printemps devront être annulées, tout comme l'ensemble des manifestations prévues au sein du palais. Dans ces conditions, nous vous invitons à reporter les séances avec des participants externes qui auraient dû se tenir au Palais du Parlement, ou à les organiser virtuellement.



Nous recommandons aux **présidents des commissions et des délégations** de définir des priorités lorsqu'ils planifient les séances, de renoncer dans la mesure du possible aux auditions de grande ampleur avec des participants externes ou de recourir à des vidéoconférences.

Le 14 janvier dernier, nous vous avons informés de notre décision d'étendre l'**obligation de porter un masque** au sein du Palais du Parlement. L'obligation générale de porter un masque dans les locaux fermés où se trouvent plus d'une personne est en vigueur en Suisse depuis le 18 janvier 2020. La DA, qui reste en contact régulier avec l'OFSP, réexaminera la situation dans quelques semaines afin de déterminer si cette nouvelle obligation doit être maintenue ou s'il est possible de revenir aux mesures qui ont fait leurs preuves durant les sessions d'automne et d'hiver 2020.

Enfin, nous recommandons aux députés qui font partie des personnes vulnérables de se faire **vacciner**. Nous avons d'ores et déjà [prié les gouvernements cantonaux](#) de faire en sorte que les députés concernés puissent être vaccinés avant la session de printemps. En notre qualité de présidents des conseils, nous voulons veiller à ce que tous les députés puissent participer aux séances, comme la Constitution fédérale les y oblige, en toute sécurité. Si vous faites partie des personnes vulnérables, nous vous recommandons de prendre contact avec votre médecin afin d'organiser une vaccination dans votre canton de domicile.

La DA tiendra ses prochaines séances les 5 et 26 février 2021. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les décisions qui seront prises dans la perspective de la session de printemps.

Nous sommes conscients du fait que ces mesures entravent notre confort à tous. Néanmoins, nous voulons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir le bon fonctionnement du Parlement et protéger les participants aux séances.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Alex Kuprecht  
Président du Conseil des États

Andreas Aebi  
Président du Conseil national